Image not found or type unknown

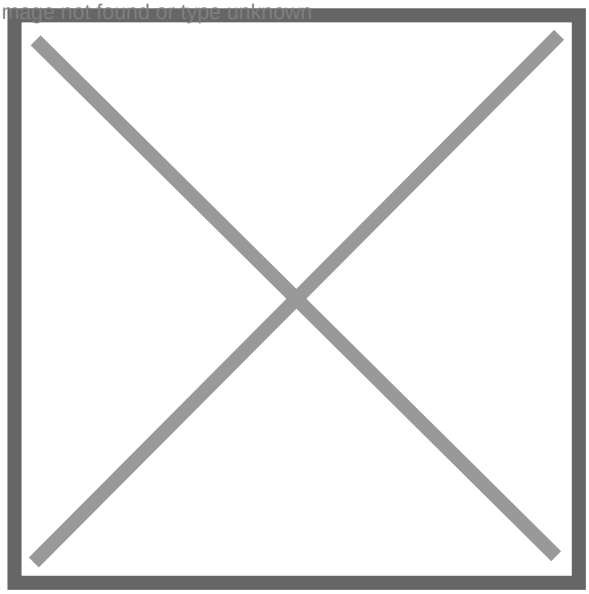

Creation d'une entreprise de sécurité privée

Par **fabe78**, le **05/04/2009** à **16:35**

Bonjour,

avec un collègue nous souhaiterions créer notre propre entreprise de gardiennage et sécurité privée, n'y connaissant rien du tout dans les démarches, je souhaiterai svoir les démarches a effectuer et par lesquelles commencer pour pouvoir démarrer au plus vite l'activité.

d'avance merci a tous

Par **frog**, le **05/04/2009** à **16:55**

Pour la création d'une SARL, les modalités générales sont brièvement exposées ici : http://creation.sarl.free.fr/article.php3?id_article=18

S'agissant d'un domaine d'activité réglementé, il faudra également veiller à obtenir l'agrément préfectoral pour la société, et de n'employer que des personnes titulaires du Certificat de Qualification Professionnelle.

La Convention Collective Nationale 3196 sera à appliquer. Pour les salaires, il faudra veiller à respecter le minimum imposé par les coefficients des fiches de métier repère.

Enfin, une lecture attentive de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 ainsi que du décret n° 86-1099 du 10 octobre 1986 dans leur version actuelle est indispensable.

La Préfecture de Police de Paris a édité un résumé des démarches à accomplir :

http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr/demarches/securite/securite_privee.pdf

Par **fafa1104**, le **17/04/2009** à **15:08**

bonjour pour ouvrire une sarl dans le domene de la securite prive il faut le cqp de dirigan aven il domander le cqp de qualifiquation et normalemen il va avoir une nouvel loi toutes personnes voulen ouvrire une entreprise de securite devra poseder 100mile euros donc si vous voulez ouvrire une boite de securite faite vite et alle a la prefcture la plus proche pour avoir plus de renseignement bon courage pour la suite et jespere ke votre proge je realisera

Par **genovese**, le **24/02/2010** à **06:46**

Bonjours,tout dépend du domaine spécifique que vous voulez exploiter, en effet la réglementation n'est pas la même dans tout les secteurs. J'ai plus de dix années d'experience dans la protection rapprochée et l'accompagnement sécurise. Je me tiens a votre disposition pou de plus amples informations. Pascal Genovese. tel: 0675155484

Par **dissaux**, le **09/03/2011** à **11:37**

Attention pour les nouveaux créateur d'entreprise de sécurité privée une nouvel
loi vient de sortir pour crée sa société il faut a tout pris passée le CQP DE
Manedzer le stage se passe a dijon tel 03/29/29/64/77

Par **jlanpa**, le **13/05/2012** à **06:11**

bonjour,
je suis ssiap2 et je souhaite creer ma boite de secutite privee.
quels sont les demarches à entreprendre.

Par **princenuit80**, le **25/11/2012** à **16:52**

bonjour pour créé son entreprise de securité il faut avoire esercé pendant 3 ans la securité

Par **CARRAT1**, le **06/03/2013** à **16:53**

[fluo]bonjour[/fluo]
La loi du 14 mars 2011 d'Orientation et de Programmation pour la Performance de la Sécurité

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Intérieure (dite LOPPSI II) impose désormais aux entreprises de sécurité privée de s'assurer pour leur responsabilité professionnelle.
L'article 92 du décret d'application n°2011-1919 relatif au Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS), publié au Journal Officiel le 23 décembre 2011, précise les conditions dans lesquelles ces entreprises peuvent poursuivre leur activité.
Charles **xxxxxxx**
xxxxxxx

Par **chaber**, le **06/03/2013** à **17:44**

bonjour

bonjour est une marque de politesse.
J'ai supprimé vos coordonnées conformèment à la charte du forum

Par **regis50**, le **26/05/2014** à **20:34**

bonjourd a tous

je voudrais creer ma propre societe de securite je voulais vous demande si avec la cartes proffessionels et le cqp ainsi le siaps1 on pouvais la creer j'ai ainsi de experiences dans ce domaines que ce soit de nuits ou de jours et si oui apres que je doit il faire pour concretisé tous merci bcp de m'aider.

Merci d'avances pour votre aide.

Par **blo**, le **12/11/2014** à **09:48**

quel est le délai de prescription pour une demande d'exercer auprès du CNAPS dans le cas d'une création d'entreprise de sécurité.

Par **thierry42**, le **28/11/2014** à **12:17**

bonjour

étant agent de sécurité , mais n'ayant pas trois ans d'activités au sein d'une entreprise , je voulais savoir si il pouvait y avoir des dérogations exceptionnelles afin de créer une société de sécurité ?
car je trouve cette législation absurde ! autant demander à une personne qui à fait par exemple une formation en boulangerie et lui dire qu'il n'a pas le droit de créer sa propre boulangerie et de créer des emplois car il faut prouver 3 ans d'activités dans ce domaine !

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

cette réglementation a normalement pour but de faire le ménage dans le domaine des entreprises de sécurité qui ne respectent pas le code de déontologie , et violent le code du travail , mais à l'heure actuelle certaines entreprises malheureusement ne respectent rien !

donc ma question ?

Par **chrisTOPHE1977**, le **30/07/2016** à **13:54**

BONJOUR

je souhaiterais ceer mon entreprise dans la securité ayant 9ANS d'expériences j'aimerais savoir quelle sont les demarches ; les papiers ect.... que je dois faire
merci de me repondre
christ[smile3]

Par **Stéph31974**, le **15/01/2017** à **20:21**

BONJOUR marque de politesse
[smile4]
Possédant un bac +3 je souhaiterais savoir s'il est possible à tout un chacun de créer une entreprise de sécurité privée ?
Merci d'avance

Par **JEANJULES**, le **27/06/2017** à **12:59**

bonjour à tous.
je suis agent de sécurité depuis plus de 10 ans.
je veux créer ma société de sécurité privé.
j'ai besoin d'aide pour mes démarches administrative et
par ou commencer.
merci.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés